

## LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

2020 - 2021

Pour les certifications professionnelles du Ministère de l'Éducation Nationale  
 (À l'exception du D.E.E.S., du D.E.E.T.S., du D.E.M.E., du DCG et du DSCG)

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde  
 Desrochers 97234 FORT DE FRANCE  
 Tél. : 0596 64 83 83

**Horaires d'ouverture au centre de validation :**  
 Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00  
 Mercredi, vendredi : 8h30/12h30

Email : [dava@ac-martinique.fr](mailto:dava@ac-martinique.fr)

| N° | ETAPES   | PLANNING / LIEUX   | Observations  |
|----|--|--|---|
| 1  | Inscription à une réunion d'information à partir du site : <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a>  | Selon le planning proposé sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a>   | Pour s'inscrire, se rendre sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> , choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire.<br><b>Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.</b>  |
| 2  | Participation à une étude personnalisée au DAVA (cette étude personnalisée fait partie de la demande de recevabilité)  | <b>Sur rendez-vous</b> au DAVA, 4 Rue du Père Delawarde Desrochers 97234 FORT DE FRANCE – Tél 0596 64 83 83 - Email : <a href="mailto:dava@ac-martinique.fr">dava@ac-martinique.fr</a>   | Cette étape fait partie de la demande de recevabilité, elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Éducation nationale.   |
| 3  | <b>Demande de recevabilité</b> (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) par le dépôt du livret 1 (Cerfa 12818*2)<br><br>Le livret 1 et sa notice sont accessibles sur le site <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience » | <b>Au GIP-FCIP</b> , 4 Rue du Père Delawarde Desrochers 97234 FORT DE FRANCE (aux heures d'ouverture)<br><br><b>Du 06 janvier 2020 au 15 mai 2020</b><br><b>Du 16 septembre 2020 au 30 octobre 2020</b>  | <b>Le livret 1 et toutes ses pièces justificatives, dactylographié et relié, doit être remis en 2 exemplaires, avec la copie du résultat de l'étude personnalisée réalisée au DAVA.</b>   |
| 4  | Résultat de la <b>Recevabilité</b>   | Réponse transmise par courrier au candidat <b>dans les 2 mois suivant le dépôt du livret 1</b>   | Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans.<br><b>Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prorogation de votre recevabilité si le contenu du référentiel de la certification demeure inchangé.</b>   |
| 5  | Inscription à l'examen   | Sur internet à l'adresse suivante : <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> menu « EXAMENS ET CONCOURS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »<br><br><b>Du 07 septembre 2020 au 15 septembre 2020</b><br><b>Du 07 janvier 2021 au 15 janvier 2021</b> | Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire<br><br><b>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.</b>  |
| 6  | Dépôt du livret 2<br><br>Le livret 2 est accessible sur le site <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »   | Téléchargement du livret 2 sous format PDF sur <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> rubrique « Mon espace personnel »<br><br><b>Du 07 septembre 2020 au 15 septembre 2020</b><br><b>Du 07 janvier 2021 au 15 janvier 2021</b>  | <b>Le livret 2 en format PDF doit être téléchargé sur votre espace personnel francevae accompagné de ses annexes, de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet</b><br><b>Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2.</b><br><b>Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription.</b><br><br><b>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du dossier sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> rubrique « mon espace personnel ».</b> |
| 7  | Entretien avec le jury   | Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par courrier :<br><b>Octobre/novembre 2020</b> (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en septembre 2020)<br><b>Février/mars 2021</b> (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en janvier 2021)           | <b>La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury</b><br><br><b>Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, veuillez-vous référer à votre convocation.</b>  |
| 8  | Résultat des jurys de VAE  | <b>Résultats transmis par courrier au candidat.</b>  |   |